

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Pourquoi le Canada insiste
sur l'importance de la vérification

Allocution de M. Douglas Roche,
ambassadeur au désarmement

Canada

KIEV, URSS

le 11 décembre 1986

POURQUOI LE CANADA INSISTE SUR L'IMPORTANCE
DE LA VÉRIFICATION

Le Canada estime que la vérification est l'élément capital des négociations internationales sur le contrôle des armements et le désarmement.

D'où vient cette conviction? Que fait le Canada pour faire progresser les techniques de vérification? Comment les Nations Unies peuvent-elles renforcer un système de vérification? Voilà les questions que j'aimerais aborder dans cette deuxième allocution en Union soviétique, consacrée au rôle joué par le Canada dans le cadre de l'Année internationale de la paix.

On doit d'abord admettre qu'il est malheureusement impossible de négocier un accord de limitation des armements qui soit fondé sur la seule confiance. Étant donné le caractère extrêmement sophistiqué des armements modernes, tout accord de limitation des armements et de désarmement doit, pour être valable et durable, comporter des dispositions propres à en assurer le respect et à créer un climat de confiance. Comme ces accords touchent directement la sécurité des pays signataires, des mesures de vérification efficaces sont essentielles.

Tout accord visant le contrôle des armements ou l'accroissement de la confiance, comme celui qui a été négocié récemment à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, est essentiellement un compromis en vertu duquel chaque partie fait reposer, au moins partiellement, sa sécurité nationale sur les engagements des autres parties contractantes, plutôt que sur la puissance de ses arsenaux. Un accord n'ayant de valeur pour les signataires que s'il est respecté, il est naturel que chacun veuille avoir l'assurance que toutes les parties honoreront effectivement leurs engagements.

En termes simples, la vérification est le moyen de parvenir à cette assurance. C'est pourquoi la fiabilité et l'adéquation des mesures envisagées pour la vérification d'un accord de contrôle des armements sont généralement d'une importance capitale pour assurer aussi bien le succès des négociations que l'application effective de l'accord, une fois celui-ci entré en vigueur. Simultanément, comme la vérification permet d'établir si les accords sont respectés et si les parties s'acquittent de leurs obligations, elle peut contribuer à créer, sur le plan international, le climat de confiance indispensable à la réalisation de progrès en matière de contrôle des armements.

Pour la vérification, le Canada s'inspire des recommandations de la première et de la deuxième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, qui exhortent tous les gouvernements à examiner le problème de la vérification et à envisager à cet égard des mesures et des dispositions adéquates.

En 1979, après avoir passé en revue les vingt-cinq dernières années du processus de contrôle des armements et de désarmement, les experts canadiens concluaient que la vérification était devenue le facteur prépondérant dans les discussions internationales touchant la limitation des armements et le désarmement. Il était alors évident pour le Canada que a) la vérification est un domaine où le malentendu règne en maître; b) la vérification est un domaine où relativement peu de travaux de recherche sont effectués; et c) la vérification fait généralement l'objet de discussions ponctuelles et n'est développée que pour répondre à des critères particuliers dans le contexte de négociations spécifiques.

Lors de la seconde Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD II), l'ancien premier ministre Trudeau avait recensé, dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, les problèmes jugés primordiaux par le Canada et mis l'accent sur le processus de vérification. L'année suivante, en 1983, le gouvernement canadien annonçait, en réponse aux principes mis de l'avant à UNSSOD I et à UNSSOD II, la création d'un Programme de recherches sur la vérification, dont le budget annuel atteint actuellement 1 million de dollars.

Ce programme porte sur certaines priorités canadiennes en matière de limitation des armements et de désarmement. Je mentionnerai entre autres projets, i) la recherche de solutions aux problèmes qui se posent dans les négociations internationales; ii) la création de programmes de formation technique spécialisée; iii) la tenue de symposiums internationaux consacrés à des sujets précis; iv) l'établissement de liens avec des organismes nationaux d'autres pays et des organismes internationaux s'intéressant à la vérification; et v) des débats publics sur les problèmes de la vérification.

En communiquant le résultat de nos recherches à la communauté internationale, nous espérons aider à diminuer les tensions politiques et à surmonter le manque de confiance qui sont à la base des divisions internationales. Le Canada a d'ailleurs accueilli avec satisfaction la déclaration que les participants à l'initiative de paix des cinq

continents ont émises lors du sommet de Mexico. Ceux-ci ont en effet indiqué qu'ils souhaitaient coopérer avec les États non nucléaires dans le cadre d'arrangements internationaux de vérification en vue d'un désarmement nucléaire.

Les priorités du gouvernement canadien en matière de vérification sont:

- La signature d'une convention visant l'interdiction complète des armes chimiques.
- La négociation d'un traité visant l'interdiction complète des essais nucléaires.
- La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.
- La poursuite du contrôle des armements et l'accroissement de la confiance militaire en Europe.

Pour atteindre ces objectifs prioritaires, des projets et études ont été entrepris récemment dans le cadre du Programme de vérification, notamment:

- Armes chimiques: Le 4 décembre 1985, le Canada a remis au Secrétaire général des Nations Unies un document intitulé Handbook for the Investigation of Allegations of the Use of Chemical or Biological Weapons. Ce document, qui résulte d'une étude effectuée par des scientifiques et des fonctionnaires canadiens, est une contribution pratique aux enquêtes devant être effectuées suite aux allégations de non-observation des accords en vigueur sur les armes chimiques.
- Interdiction complète des essais: Le 7 février 1986, le gouvernement canadien a annoncé sa décision de dépenser 3,2 millions de dollars en trois ans pour moderniser l'ensemble sismologique de Yellowknife, à titre de contribution majeure à la recherche sur les moyens de contrôler l'application d'un éventuel traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Localité des Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife est réputée comme centre unique en son genre pour la détection des phénomènes sismiques qui se produisent dans le monde, y compris les essais nucléaires souterrains. La modernisation de l'ensemble

sismologique de Yellowknife, pour laquelle on utilisera les meilleures technologies qui soient, permettrait au Canada de contribuer à un système international qui pourrait un jour constituer un élément essentiel de la vérification d'un traité visant l'interdiction complète des essais. En octobre 1985, une subvention de recherche couvrant deux ans de travaux a été octroyée à l'Université de Toronto, afin que soit examinée l'utilité des données sismologiques régionales, et notamment des ondes sismiques haute fréquence, pour distinguer les tremblements de terre des explosions nucléaires souterraines, y compris celles réalisées en situation de découplage. Et au mois d'octobre dernier, le Canada a tenu un atelier technique réunissant des spécialistes de la communication de données sismologiques. Venus de seize pays, y compris l'URSS, ils ont discuté de l'échange de données sur les formes d'ondes sismiques, c'est-à-dire les données numériques originales concernant les événements sismiques détectés par les stations de sismographes participantes. Les résultats de cette rencontre seront mis à la disposition de la Conférence du désarmement.

-- Espace extra-atmosphérique: Le Canada a étudié certains aspects des moyens techniques qui pourraient servir à la vérification de l'application d'un accord multilatéral sur le contrôle des armes spatiales. Une étude de faisabilité intitulée "PAXSAT A" a permis d'évaluer l'application pratique des techniques civiles de télédétection aérospatiale à la vérification d'un traité sur l'espace extra-atmosphérique.

J'aimerais maintenant parler des efforts déployés par le Canada pour traiter la question de la vérification dans le cadre des forums multilatéraux sur le contrôle des armements et le désarmement.

À la Conférence du désarmement (CD) à Genève, le Canada a présenté des documents de travail sur les aspects juridique et technologique du contrôle des armements et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Groupe d'experts scientifiques de la CD. Nous avons étudié certains aspects des moyens techniques qui pourraient être requis pour vérifier l'application d'un accord multilatéral

sur le contrôle des armes spatiales. Nous avons compilé - en établissant un système de renvois - plusieurs ouvrages de références réunissant des discours et des documents de travail de la CD et des conférences qui l'ont précédée, et les avons distribués aux diverses délégations. Ces ouvrages utiles faciliteront la recherche et les discussions sur certaines questions à l'ordre du jour de la CD.

À l'Assemblée générale des Nations Unies cette année, le Canada a proposé de nouveau une résolution, intitulée "La vérification sous tous ses aspects", qui reconnaît l'importance de la vérification pour assurer le respect des accords de limitation des armements et de désarmement. Présentée par le Canada pour une deuxième année consécutive, cette résolution a recueilli cette année deux fois plus de co-auteurs, dont des représentants des États occidentaux, de l'Europe de l'Est et des pays neutres et non alignés. Cet important appui et le fait qu'encore une fois il y ait eu consensus au sein de la Première commission indiquent que les États membres des Nations Unies sont de plus en plus conscients que l'efficacité des mesures de limitation des armements et de désarmement repose sur l'adoption de mécanismes de vérification adéquats.

La résolution canadienne donnera une impulsion nouvelle à l'étude de la vérification dans le cadre des Nations Unies, du fait qu'elle renvoie la question à la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU), un organisme délibérant qui se réunit une fois l'an pour examiner un nombre limité de points portant sur le contrôle des armements et le désarmement. La CDNU sera appelée à définir des principes, des mesures et des techniques propres à promouvoir l'inclusion de dispositions adéquates de vérification dans les accords de limitation des armements et de désarmement, et également à étudier des moyens qui permettraient aux États membres de jouer un rôle plus important en matière de vérification.

À la suite de l'adoption l'an dernier de la première résolution des Nations Unies concernant la vérification, plus de vingt-cinq gouvernements avaient exprimé leurs vues sur la question au Secrétaire général des Nations Unies. Le gouvernement canadien, pour sa part, avait affirmé l'importance capitale de la vérification dans les négociations internationales visant la limitation des armements et le désarmement. Dans son rapport, le Canada relevait six façons précises pour les Nations Unies de jouer un rôle plus utile à l'égard du processus de vérification.

- Premièrement, l'Assemblée générale ou la Commission du désarmement pourrait examiner plus avant le rôle essentiel que la vérification joue dans le processus de limitation des armements, et donc dans le maintien de la sécurité internationale. Ce premier objectif est déjà atteint puisque la résolution adoptée cette année demande à la CDNU de se pencher sur la question de la vérification.
- Deuxièmement, les Nations Unies pourraient examiner la possibilité que des pays ou des groupes de pays ayant une compétence reconnue dans le domaine de la vérification offrent leurs services à la communauté internationale pour la vérification des accords multilatéraux.
- Troisièmement, les Nations Unies pourraient faire une étude approfondie des structures, des procédures et des techniques pouvant être conçues et mises au point à l'usage d'une organisation internationale de vérification (OIV) ou d'un organisme de ce genre et ce, en faisant appel à l'abondante documentation établie au fil des ans à la Conférence du désarmement.
- Quatrièmement, les Nations Unies pourraient fournir davantage d'assistance, de conseils et de compétences techniques aux négociateurs qui participent au processus régional de contrôle des armements et de désarmement, de manière que soient combinés les mécanismes internationaux et les mesures régionales de vérification (comme dans le système de contrôle du Traité de Tlatelolco, qui fait appel à la fois aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et aux mesures de contrôle appliquées par l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL)).
- Cinquièmement, les Nations Unies pourraient, sur demande, participer au processus d'élaboration et d'exécution des dispositions prévues pour la vérification des accords. Selon les besoins, les Nations Unies devraient être en mesure d'aider à réunir les compétences voulues, et elles devraient encourager les États à élaborer des procédures permettant d'appliquer ces compétences à des accords effectifs.

-- Enfin, en se dotant de la souplesse voulue, les Nations Unies pourraient jouer un plus grand rôle dans les futurs accords régionaux de limitation des armements. S'il était conclu dans une région quelconque un ou plusieurs accords de limitation des armements faisant appel à un système spatial de télédétection comme technique de vérification, il serait à la fois raisonnable et économique que ce système soit fourni par un groupe de pays compétents pour être utilisé sous les auspices des Nations Unies ou d'une OIV régionale dans le cadre de l'accord ou des accords conclus.

Pour terminer, j'aimerais souligner que dans un monde très imparfait et trop souvent marqué par la méfiance et l'incertitude, nous devons veiller au respect des accords de limitation des armements, en y incluant des mesures de vérification adéquates. De telles mesures seront peut-être inutiles un jour, mais à l'heure actuelle, si nous voulons établir le climat de confiance indispensable à la conclusion d'accords efficaces et valables de limitation des armements et de désarmement et instaurer de la sorte la paix et la sécurité internationales, nous devons disposer de mécanismes de vérification efficaces, car comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, l'a déclaré récemment à la Chambre des communes du Canada:

"Nombre des obstacles qui entravent toujours le processus de négociation découlent directement d'un manque de confiance. La priorité que le gouvernement a accordée aux questions de vérification (...) est un effort direct pour régler cette question. Les accords de contrôle des armements ne produisent pas la sécurité à eux seuls, mais la confiance dans leur respect donne cette sécurité. Et la vérification justifie cette confiance."